

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS - EXIGENCES PARTICULIÈRES 2025-2026

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

- Considérant l'intérêt des jeunes pour la musique et les effets mobilisant et motivant de leur adhésion à une formation musicale;
- Considérant la gamme des instruments de musique dont disposent les établissements secondaires.
- Avoir un instrument à vent comme instrument principal ou avoir une attestation de la capacité à diriger des ensembles jazz, pop ou stage band du Centre de services scolaire.

Veillez soumettre les documents pertinents pour analyse à l'attention de monsieur Olivier Mailhot à l'adresse suivante : olivier.mailhot@cssda.gouv.qc.ca.